

Procès-verbal interne
de la 52e séance du 30 juillet 1954.

Présidence:	M. Etter
Absents:	MM. Rubattel, Escher et Feldmann
Secrétaire:	M. Oser
Ouverture:	8 heures 30
	Clôture: 10 heures 50

Décision Eisenhower concernant l'horlogerie suisse.

Le chef du département ^{politique} communique que la décision Eisenhower obligeait le Conseil fédéral à lancer immédiatement un communiqué. N'ayant pu atteindre MM. Kobelt et Streuli, il a dû régler la chose avec M. Etter seul. La décision Eisenhower a suscité des réactions très vives, parfois trop vives. Les chefs communistes suisses vont engager une campagne contre les autorités USA, les capitalistes suisses et le Conseil fédéral.

Dans son entretien avec Mlle Willis, le chef du département politique a exposé ce qui suit: Le Conseil fédéral considère la décision comme injustifiée et injustifiable. Elle est en contradiction avec l'accord sur la classe échappatoire, puisque le gouvernement USA n'a pas avisé par écrit le Conseil fédéral de la mesure envisagée et que la condition du préjudice sérieux n'est pas remplie. L'argument "défense nationale" n'est qu'un prétexte. L'opinion publique suisse considère la décision comme un geste inamical. Ce geste fera perdre des sympathies aux USA. Il y a contradiction entre la décision Eisenhower et les principes défendus par les USA dans les conférences internationales et la politique suivie par les USA dans sa lutte contre le communisme par le relèvement du niveau d'existence des peuples.

Le chef du département politique déclare que la Suisse devrait chercher à obtenir du gouvernement USA l'assurance que la pratique actuelle en matière d'"ajustements" ne sera pas modifiée. Des mesures suisses de rétorsion auraient des répercussions fâcheuses sur les consommateurs suisses.

Le Conseil fédéral approuve après coup les déclarations faites en son nom par le département politique.

Réacteur atomique.

Le chef du département politique expose la situation créée par le différend Scherrer-Boveri et la nécessité d'une conférence à tenir cet après-midi.

Il est convenu que cette séance sera présidée par M. Petitpierre (sans la participation d'autres conseillers fédéraux), que les services compétents poursuivront la mise au point du message et que l'affaire sera reprise au retour de M. le Président de la Confédération.

Propositions écritesDépartement de l'intérieur.Aufklärungsdienst. Rencontres suisses.

Le chef du département de l'intérieur déclare que la proposition du département des finances et des douanes tendant à ne pas accorder de crédit à l'Aufklärungsdienst mais d'augmenter la subvention à Pro Helvetia n'est pas appropriée, étant donnés les buts différents des deux institutions.

Le chef du département des finances et des douanes déclare que, puisqu'il s'agit d'institutions poursuivant des buts différents, il renonce à sa proposition.

La proposition du département de l'intérieur est ainsi adoptée telle quelle.

Département militaire.

Organismes civils de protection et d'assistance (voir le le procès-verbal des décisions).

Communications des chefs de départementDépartement politique.Indemnité Jäger.

L'affaire étant urgente, le chef du département politique propose au Conseil fédéral d'autoriser les deux départements intéressés - politique et finances et douanes - à régler le cas d'un commun accord.

PrésidenceGrand prix.

Le comité d'organisation prie le Conseil fédéral de se faire représenter à cette manifestation, ainsi qu'au dîner qui sera offert la veille. La chancellerie fédérale est chargée de demander à M. le conseiller fédéral Feldmann s'il désire y aller; en cas de réponse négative, le chancelier sera délégué.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans modification.